

Les citoyens Voyageurs sont avertis qu'ils doivent se rendre au bureau au moins une demi-heure avant celle du départ, pour régler les places.

Les hardes et paquets doivent être apportés avant 4 heures du ^{soir} sans quoi ils seront remis au départ suivant.

Les citoyens Voyageurs sont encore prévenus qu'aux termes de la loi ils doivent se munir de passeports, et qu'ils perdront leurs arrhes dans le cas où, faute par eux de s'en être precautionnés, ils seraient arrêtés.

On ne répond point des événemens des forces majeures, et vols à main-armée.

ENTREPRISE GENERALE DES MESSAGERIES,

Rue Notre-Dame-des-Victoires.

DILIGENCE de

Paris à Nantes
 DÉPART de *Paris* le *jeudi* *10* du *mois*
 A *5 heures précises du matin*

Le C.^{te} *M. Perron* a payé la
 somme de *vingt quatre livres* pour arrhes
 de *la dite place* qu'il a retenue
 dans *la diligence pour St George*

Faute de se trouver à ladite heure, les arrhes seront perdues.

A Paris le 6 Coup.^{te} l'an 11 de
 la République française une et indivisible.